

BUDGET 2023

Le Conseil communal propose le présent budget avec une quotité inchangée de 2.20.

Le résultat du budget 2023 se présente ainsi :

Financement Spécial Déchets :	bénéfice de CHF 3'585.-
Financement Spécial Assainissement des eaux :	perte de CHF 2'500.-
Financement Spécial Approvisionnement en eau :	perte de CHF 7'100.-
Résultat de l'exercice :	perte de CHF 8'558.-

Soit une perte totale de CHF 14'573.-

Les charges s'élèvent à CHF 3'484'261.- et les produits à CHF 3'469'688.-.

Bases pour l'établissement du budget

Quotité d'impôt	2.20	
Taxe immobilière	1.25 ‰ de la valeur officielle	
Avance cadastrale	0.25 ‰ de la valeur officielle	
Taxe des ordures ménagères	selon règlement communal	
	adulte	CHF 90.-
	enfant 5 à 16 ans	CHF 45.-
	résidence secondaire	CHF 138.-
	pers. dom. hors localité	CHF 40.-/20.-
	commerce	CHF 92.-
	exploitation agricole	CHF 92.-
	entreprise	CHF 184.-
	restaurant	CHF 184.-
	institution	CHF 92.-
commune	CHF 920.-	
paroisse	CHF 92.-	
Taxes des chiens	par animal	CHF 50.-
Location de l'abri du Pilay	habitants Courtedoux	CHF 50.-
	habitants hors localité	CHF 100.-
Taxe de séjour	par personne	CHF 2.-

Location halle de gymnastique	Apéritif – repas de midi	Soirée
Particulier de Courtedoux	CHF 150.-	CHF 150.-
Particulier hors localité	CHF 300.-	Pas de location
	Réservation sans débit boissons	Soirée récréative avec débit boissons
Société Courtedoux	CHF 100.-	CHF 250.-
Société hors localité	CHF 400.-	CHF 1200.-
Société hors localité ou particulier de Courtedoux ou hors localité	selon disponibilité (pour entraînement divers)	CHF 20.-/heure

Taxes inhumations

Taxes d'inhumation	adulte	CHF 700.-
	adulte non domicilié	CHF 1000.-
	enfant	CHF 0.-
	enfant non domicilié	CHF 400.-
	urne	CHF 200.-
Jardin du souvenir	dépôt de cendre	CHF 100.-
	plaque	Prix coûtant
Taxe colombarium	case simple – 1 urne	CHF 1300.-
	case double – 2 urnes	CHF 2000.-
	frais administratifs	CHF 50.-
	plaque	Prix coûtant
Taxe renouvellement columbarium	case simple (20 ans)	CHF 800.-
	case double (20 ans)	CHF 800.-
Taxe nivellement	urne	CHF 100.-
	tombe simple	CHF 250.-
	tombe double	CHF 350.-
	tombe enfant	CHF 0.-
	tombe enfant non domicilié	CHF 100.-

Taxes de base & taxes de consommation « eau potable » *

Consommation		Taxe de consommation (CHF/m ³)	Taxe de base (CHF/an)
T1	Tranche jusqu'à 55m ³ /an	CHF 2.60	CHF 150.-
T2	Tranche de 56 à 500m ³ /an	CHF 2.40	CHF 160.-
T3	Tranche de 501 à 1'000m ³ /an	CHF 2.20	CHF 255.-
T4	Tranche de 1'001 à 3000m ³ /an	CHF 2.00	CHF 440.-
T5	Tranche de 3'001 à 5'000m ³ /an	CHF 1.85	CHF 1005.-
T6	Tranche au-delà de 5'000m ³ /an	CHF 1.65	CHF 1940.-

Taxe de chantier	CHF 50.-/mois
-------------------------	---------------

Taxes de base & taxes de consommation « eaux usées » *

Consommation		Taxe de consommation (CHF/m ³)	Taxe de base (CHF/an)
T1	Tranche jusqu'à 55m ³ /an	CHF 1.90	CHF 80.-
T2	Tranche de 56 à 500m ³ /an	CHF 1.65	CHF 95.-
T3	Tranche de 501 à 1'000m ³ /an	CHF 1.40	CHF 225.-
T4	Tranche de 1'001 à 3000m ³ /an	CHF 1.10	CHF 490.-
T5	Tranche de 3'001 à 5'000m ³ /an	CHF 0.85	CHF 1290.-
T6	Tranche au-delà de 5'000m ³ /an	CHF 0.60	CHF 2615.-

Taxe de base d'élimination des boues	CHF 100.-/installation
Taxe quantitative d'élimination des boues	CHF 50.-/m ³
Taxe raccordement STEP	4 % de la valeur officielle sur 20 ans ou versement unique
Taxe de raccordement hors zone viabilisée	selon règlement communal

*Les prix s'entendent hors TVA

Ce projet de budget a été arrêté par le Conseil communal dans ses séances des 8 & 22 novembre 2022.

Il sera soumis pour approbation à l'Assemblée communale du 14 décembre 2022.

Le Conseil communal

